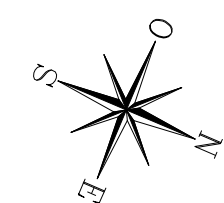


**HALL B**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**n° B22 au 2ème étage**

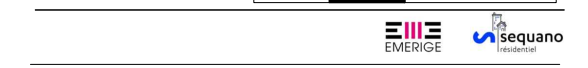
ENTREE	6.27 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	26.91 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.71 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.01 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.76 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2.93 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5.86 m <sup>2</sup>
WC	1.33 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2.66 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>79.44 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	6.79 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>86.23 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AV	Allège Vitrée		Sèche Serviette
VR	Volet Roulant		Radiateur
GC	Garde-corps		Prise RJ 45
PV	Pare vue		R Réfrigérateur
	Soffite / faux plafond		LV Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt		LL Lave Linge
PL	Placard		C Cuisson
---	Retombée de poutre		TRI Tri sélectif
			LC Linéaire complémentaire



Indice A Octobre 2019  
 Echelle :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.